N° 55 - Décembre 2013

ELECTIONS MUNICIPALES 2014 LA RÉFORME

COMMUNE DE MOINS DE 1.000 HABITANTS

(suivant décret d'application N° 2013-938 du 18 Octobre 2013)

Nouveau:

- Présentation d'une pièce d'identité
- Déclaration de candidature
- Impossibilité d'élire une personne non candidate.

Le mode de scrutin ne change pas: les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il est toujours possible de panacher en rayant ou en ajoutant des noms sur un bulletin de vote.

Mais ne peuvent être élues que les personnes qui ont déclaré leur candidature. Les bulletins comportant à la fois le nom de personne(s) qui ont été déclarée(s) et de personne(s) non déclarée(s) seront considérés comme valables.

Toutefois, dans ce cas, seuls les suffrages exprimés en faveur des personnes qui ont été déclarées candidates seront comptés.

La liste de personnes candidates dans notre commune sera affichée dans le bureau de vote.

Les élus représentant la commune au sein de l'organe délibérant de la communauté seront désormais appelés «conseillers communautaires». Pour les communes de moins de 1.000 habitants, vous n'élirez pas de conseillers communautaires.

Lors des élections de mars 2014,

En application de l'article R. 60 du code électoral les titres permettant de justifier de leur identité sont les suivants pour :

Article 1 - les électeurs français :

- 1° Carte nationale d'identité, valide ou périmée
- 2° Passeport, valide ou périmé

Ou l'un des titres ci-dessous qui doit être en cours de validité :

- 3° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
- 5° Carte vitale avec photographie
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer
- 11° Permis de conduire
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat
- 13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Article 2 - les ressortissants de l'Union européenne

- 1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité
- 2° Titre de séjour
- 3° Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1^{er}

4 Juin 2013

Mise aux normes de la mairie, ont été choisis :

- Bureaux d'études :
 - Mission contrôle technique : APAVE pour un montant de 3.240 € HT
 - Mission contrôle sécurité : M. Bouichou pour un montant de 2.000 € HT
- Entreprises :

LOTS	Entreprises	TOTAL H.T.
Gros Oeuvre	Bourrel Guy	43.807,72
Menuiserie	Alzonne Menuiserie	5.296,00
Plâtrerie	J.L.B. Platrerie	13.714,18
Plomberie	Sté BM Bertrand	2.576,00
Electricité	Quérol Ph. /Rado G.	27.073,00
Peinture	Gagliazzo Frères	9 515,22
Serrurerie	Comeca	5 304,00
Enduits	Ravalement 2000	15 858,50
Elévateur	Sté Ermhes	21 868,84
Traitement bois Issaly Pierre		3 650,50

Total: 168.663,96 €

Suite à la demande de l'école qui souhaite obtenir une aide supplémentaire pour la classe grande section - CP, et aux besoins des associations du village, la Mission locale est venue rencontrer les élus au sujet des emplois d'Avenir. Une étude pourrait être faite sur les possibilités d'embaucher une personne dans le cadre de ces contrats aidés.

Le SYADEN a retenu le dossier d'éclairage public avenue de la Gare et entrée du village. La subvention est de 13.285 € pour un montant de travaux de 22.141 € HT.



Des surprises lors des travaux d'aménagement de la mairie, deux poutres en bois ont du être remplacées par des poutres métalliques.

30 JUILLET 2013

- Mise à jour du classement de la voirie communale.
- Modification du tarif des repas à la cantine scolaire qui passe de 2,80 € à 2 € afin de ne pas pénaliser les familles qui, suite à la réforme des rythmes scolaires, vont devoir payer la garde de leurs enfants, le temps de la pose de midi, à la Communauté de communes.
- Adhésion à l'agence technique départementale de l'Aude. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Monsieur le maire représentera la commune auprès de l'agence.

Informations et travaux en cours :

Réponse du conseil général en ce qui concerne l'organisation d'un transport en bus pour les élèves de pré élémentaire au départ de l'école vers la cantine scolaire. Le coût de ce service pour la commune est de 10.675 € H.T. pour l'année scolaire. Le Conseil, compte tenu du coût important de ce transport, décide de ne pas donner suite à cette proposition. Les élèves continueront à faire à pieds le trajet de l'école à la cantine.

Arbres Embonnes: le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande des habitants concernant l'élagage des arbres et l'enfouissement des lignes téléphoniques du domaine d'Embonnes afin de ne pas créer un précédent. En ce qui concerne les arbres le long du chemin, la commune continuera l'entretien par épareuse.

La fête du 10^{ème} anniversaire du jumelage avec la commune de Caleruega a eu lieu le 28 juin 2013. Nos amis de Caleruega étaient là depuis le 25 juin et ont apprécié les visites, animations et repas organisés par l'association de jumelage et la commune. Plus de 200 personnes ont participé à la cérémonie et au repas qui suivit.

L'arrosage du stade est à nouveau en état de marche (automatisation du système et changement de la pompe).

Les jeux supplémentaires (table de ping-pong et balançoire) ont été installés à l'aire de jeux.

Il faudra réétudier la convention de location de la salle polyvalente et son règlement intérieur afin de diminuer les nuisances pour les riverains, notamment en ce qui concerne la musique : mettre une heure limite d'utilisation de la sonorisation et interdire la musique à l'extérieur.

Les subventions demandées dans le cadre de la DETR. (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les travaux de l'école et le projet de réfection de la voirie du centre bourg ont été refusées. Un rendez-vous a été demandé au Secrétaire général de la préfecture pour réactualiser ces dossiers mais ne pourra avoir lieu qu'en septembre.

25 SEPTEMBRE 2013

- Signature d'une convention avec le département pour la mise en place d'un abri bus sur le parking de la route de Mirepoix. La commune s'engage à sécuriser l'environnement de l'abri et à en assumer l'entretien (peinture régulière, enlèvement des affiches, ramassage des papiers, entretien de la signalisation).
- Signature d'une convention avec le Département pour la mise à disposition, à titre gracieux, des plans cadastraux informatisés de la commune.
- Vente à Habitat audois des parcelles destinées à la construction du lotissement « Pomme Rose » d'une superficie de 17.681 m2 pour un montant de 112.543 € TTC.
- Renouvellement des demandes de subventions pour la réfection de la voirie du centre bourg auprès de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Etat dans le cadre de la DETR. (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

L'aménagement du parking route de Mirepoix sera réalisé par les services municipaux en 2014.

Le département a validé le nouveau découpage des cantons. Notre canton va s'élargir aux cantons de Belpech, d'Alaigne, de Salles sur l'hers et aux communes de Villepinte, Pexiora, Mireval et Laurabuc. Il est regrettable que ce découpage n'ait pas tenu compte des nouveaux périmètres des communautés ni de l'aménagement du territoire puisque le seul critère retenu est le nombre d'habitants compris entre 15.700 et 23.600.

Il y aura deux élus titulaires par canton, un homme et une femme. Le chef-lieu pourrait être la commune la plus importante.

Les enfants de l'école ne pourront pas aller à la piscine de Mirepoix cette année faute de parents accompagnateurs.

Christine Florent et Martine Sarda font, toutes deux, une formation BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), formation obligatoire puisque le temps de la pose de midi fait partie de l'ALAE (Accueil de loisirs associé à l'école), géré par la communauté de communes.



22 octobre 2013

- Demande de subvention pour les travaux de rénovation de la résidence Aulard auprès du conseil général, de la Région et de l'Etat dans le cadre de la Palulos (rénovation de logements sociaux).
- Demande de subvention au conseil général, pour la restauration du Christ du Calvaire et de la statue de la Vierge.
- Adhésion du syndicat AEP (assainissement et eau potable) Belpech-Molandier et du SIVOM de la Vixiège au Syndicat Sud-Oriental des eaux de la Montagne Noire.
- Avenant concernant les travaux de mise aux normes des locaux de la mairie suite à la nécessité de remplacer deux poutres bois défaillantes.

Réfection des toilettes publiques bas du village, choix des entreprises :

LOTS	Entreprises	Total H.T.
Gros œuvre + placo	Ferrand	12.255,14 €
Menuiserie	Rumeau	8.210,50 €
Plomberie Sanitaire	Ciardullo	4.095,50 €
Electricité	Quérol Philippe	1.654,00 €
Serrurerie	Quérol Cyrille	390,00€
Peinture	Aversenc	153,00 €
TOTAL		26.758,14 €

Restauration du Poids Public et l'aménagement des abords, choix des entreprises :

LOTS	Entreprises	Total H.T.
Gros œuvre + placo	Ferrand	20.469,47 €
Menuiserie	Rumeau	4.005,00 €
Plomberie Sanitaire	Ciardullo	710,00 €
Electricité	Quérol	987,00€
Peinture	Aversenc	310,00€
TOTAL		26.481,47 €

Informations et travaux en cours :

Travaux de voirie : auparavant, le montant attribué à notre commune s'élevait à 40.000 €. Pour 2014, seuls 24.000 € ont été prévus ce, pour la réfection du pont de la Preuilhe. Ce problème sera soulevé lors du prochain conseil communautaire.

Les employés techniques vont réaliser des formations : à la conduite d'engins pour Pierre Rosique et habilitation funéraire et maintenance du petit matériel à moteur pour Jérémy Giro.

Monsieur le maire donne connaissance au conseil de la circulaire préfectorale qui interdit tout brûlage de déchets verts à l'air libre.

La réfection du parking route de Mirepoix, a permis la pose d'un abri-bus, par les services du conseil général. Espace désormais sécurisé pour les enfants utilisant les transports scolaires.

CARTE D'IDENTITE

10 + 5 ans = durée de validité de la carte d'identité

L'Etat simplifie vos démarches

A partir du 1^{er} janvier 2014, les cartes d'identité délivrées seront valables 15 ans, pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION: Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie,

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr et pour plus d'informations :

www.interieur.gouv.fr www.diplomatie.gouv.fr

ETAT CIVIL 2013

NAISSANCES HORS COMMUNE

BONNET Audrey, (née à Carcassonne) 08.01.2013 AURIOL Yanis (né à Carcassonne) 29.01.2013 FABRY Léa, (née à Carcassonne) 23.04.2013

MARIAGE

GRANEL DE SOLIGNAC Stéphane -

CAMERINI Camille 21.12.2013

MARTY Grégory –

VALERIO Liliane 23.12.2013

DÉCÈS ET TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

(Le nombre important de décès se signale depuis l'ouverture de l'EHPAD Jean-Loubès).

TISSEYRE Claire	08/01/2013
DANJOU Yvette	15/02/2013
BOMBAIL Elise, née PLANQUES	04/03/2013
GAYZARD Joseph	15/03/2013
ROUCH Germaine, née CALVEL	10/04/2013
BAYOL Bernard	12/04/2013
CONQUET Andrée, née ARIE	26/05/2013
FIEVET Jeanne, née MERZEAU	02/06/2013
ADRIEN Ginette, née REDON	02/06/2013
SOUDEILLE Irène	04/06/2013
DELPECH Guy	15/06/2013
DOURNES André	16/06/2013
RIVES Aubin	21/07/2013
PLANCADE Mathilde, née BROUSSE	02/08/2013
CHRISTOL Lucette	01/09/2013
BONNAMY Libéra, née FERRARI	24/09/2013
TRASTET Albert	24/10/2013
SPECIA Teresa	30/10/2013
LEROUSSEAU Elisabeth, née VIDAL	06/11/2013
CAYLA Paulette, née OLLIER	22/12/2013
BLAZY Aline, née BOYER	23/12/2013



Les 10 ans du Jumelage Fanjeaux-Caleruega.



Une fête locale sous le signe de la convivialité



MAIRIE Place des Halles - 11270 Fanjeaux 04 68 24 70 01

Ont collaboré à ce numéro : F. Paraire, E. Marty

N° D'URGENCE SAMU : 15 - POLICE : 17

GENDARMERIE : 04 68 76 10 17 POMPIERS : 18

(112 depuis un portable)